N

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
5	Création voirie	AVOISE	Commune	1986
17	Création cheminement doux	JUIGNE SUR SARTHE	Commune	224

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Zones urbaines :
- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :
- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :
- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :
- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :
- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :
- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :
- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :
- Fort
- Moyen
- Faible

Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de ASNIERES SUR VEGRE

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes du Pays Sabolien
B.P. 165
HOTEL DE VILLE
72305 Sud-SARTHE CEDEX

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / T. 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Pontrein / 29 200 BREST / T. 06 45 07 32 29
contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

N

Zones urbaines :

- UHc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat
- UHp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- UEp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- UA - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- UE - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :

- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à moyen ou long terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :

- A - Zone agricole
- Ap - STECAL Activité en zone agricole
- Ae - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :

- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV
- NL - STECAL Loisirs et tourisme
- NJ - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Nt - Zone naturelle à vocation
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :

- Arbre remarquable à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :

- Alignement d'arbres à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à créer au titre du L.151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :

- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à préserver au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

- Risque minier et cavité souterraine :
  - Fort
  - Moyen
  - Faible
- PPRNI - Risque inondation :
  - Fort
  - Moyen
  - Faible
- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
ER	Création cheminement doux	AUVERS LE HAMON	Commune	674
ER	Création cheminement doux	Bonnétable	Commune	1 376

Les superficies affichées au centre du zonage résultent d'un calcul automatique et ne peuvent avoir la prétention d'indiquer une borne.

Futur Proche
aménagement, urbanisme & stratégie

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de AUVERS LE HAMON Est

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
SABLÉ-sur-SARTHE CEDEX

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 801 SAINT-HERBLAIN Cedex / 9 02 40 76 56 56
Agence Bretagne / 6 rue de Pontanezen / 29 200 BREST / 9 06 45 57 32 29
@ contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

N

Zones urbaines :

- Uha - Zone urbaine à contrôle à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat
- Uhr - Zone urbaine rurale à vocation principale d'habitat
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :

- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 2AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 3AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :

- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Ad - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :

- N - Zone naturelle
- Ner - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Nh - STECAL habitat, gens d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151-13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- Nl - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :

- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Alignement d'arbres à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :

- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :

- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Zone humide à préserver au titre du L.151-23 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :

- Zone 1
- Zone 2

Risque inondation :

- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :

- Moyen
- Faible

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Description	Commune	Superficie (m²)	Surface au sol
1	Elargissement chemin rural	AUVERS LE HAMON	1	
2	Raccordement assainissement collectif et cheminement doux	AUVERS LE HAMON	41	
3	Création et réhumidification d'un étang	AUVERS LE HAMON	3151	
4	Création d'un cheminement doux	AUVERS LE HAMON	1000	
5	Création cheminement doux et aménagement de la gestion des eaux pluviales	BOUESSAY	3754	
6	Création cheminement doux le long de la voirie	BOUESSAY	1722	
7	Création d'un cheminement doux	BOUESSAY	1088	
8	Extension	Global Foir (MAYNE / ESCOPPES / VIGNE)	Commune	1205m2
9	Extension	Global Foir (MAYNE / ESCOPPES / VIGNE)	Commune	1205m2

Les superficies affichées ici ne correspondent pas nécessairement à celles qui seront prises en compte lors de l'établissement du calcul proprement dit et ne peuvent en aucun cas avoir la prétention et l'usage d'un bornage

Futur Proche
aménagement, urbanisme & environnement

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de AUVERS LE HAMON Ouest

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 801 SAINT-HERBLAIN Cedex / T. 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Pontrein / 29 200 BREST / T. 0 06 45 57 32 29
contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

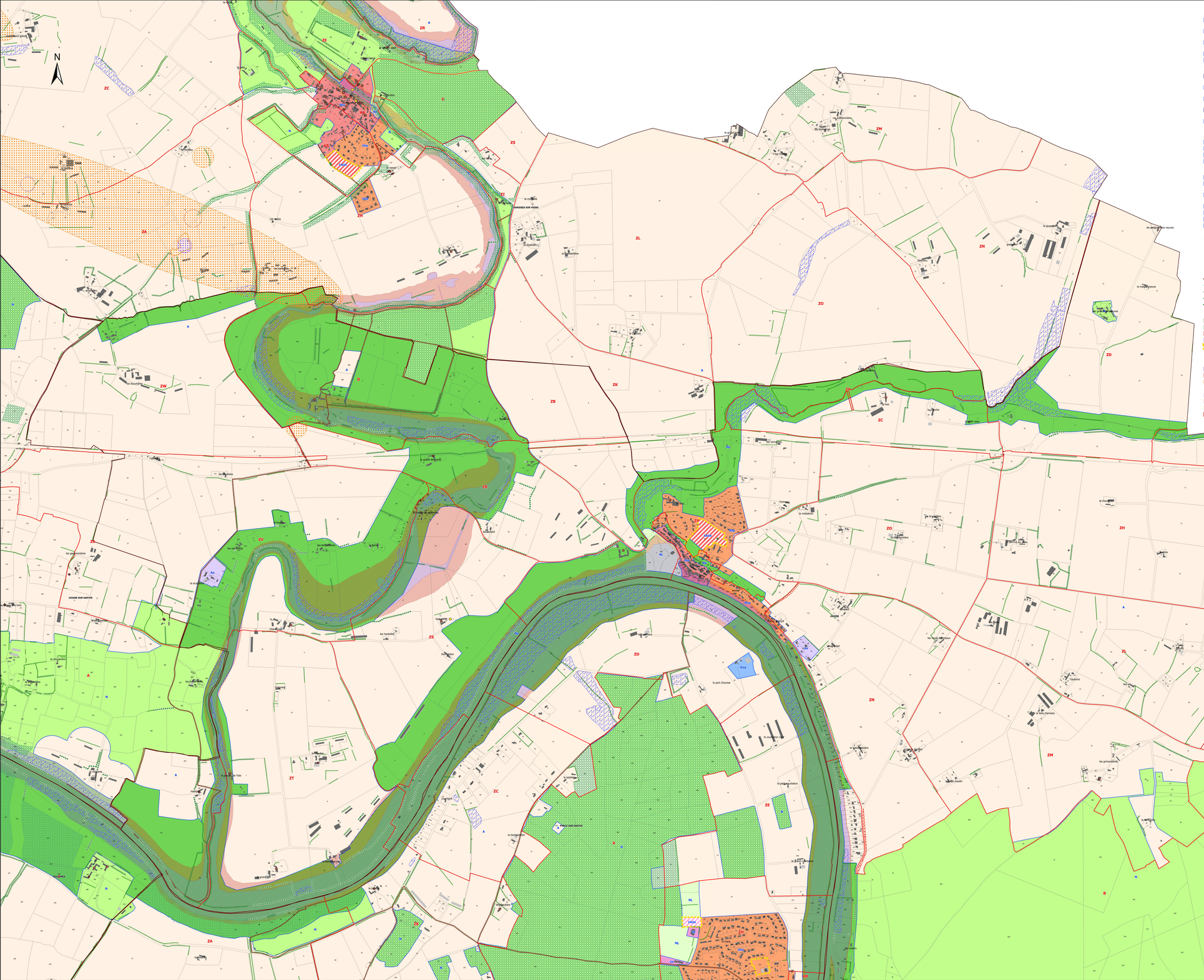

Zones urbaines :

- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :

- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :

- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :

- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :

- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :

- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :

- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :

- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :

- Fort
- Moyen
- Faible
- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage
Hélène Jacquot
biotope

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de AVOISE Nord

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
de SABLE-sur-SARTHE (72300)

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 801 SAINT-HERBLAIN Cedex / 3 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Pontrein / 29 200 BREST / 8 06 45 57 32 29
contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
5	Création voirie	AVOISE	Commune	1986
6	Modification voirie	AVOISE	Commune	2646

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Futur Proche
aménagement, urbanisme & environnement

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de AVOISE Sud

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
72302 SABLÉ-sur-SARTHE CEDEX

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 801 SAINT-HERBLAIN Cedex / Tr 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Pontanézen / 29 200 BREST / Tr 09 45 57 32 29
contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Zones urbaines :
- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :
- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :
- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Act - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :
- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :
- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :
- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :
Risque minier et cavité souterraine :
- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :
- Fort
- Moyen
- Faible
- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
5	Création voirie	AVOISE	Commune	1986
6	Modification voirie	AVOISE	Commune	2646
33	Création accès	PARCE SUR SARTHE	Commune	1611
34	Création cheminement doux	PARCE SUR SARTHE	Commune	1066
35	Création cheminement doux	PARCE SUR SARTHE	Commune	1356
36	Création cheminement doux	PARCE SUR SARTHE	Commune	353
37	Création voirie	PARCE SUR SARTHE	Commune	922
38	Création voirie	PARCE SUR SARTHE	Commune	1398
39	Création cheminement doux	PARCE SUR SARTHE	Commune	620
70	Extension cimetière	VIDN	Commune	1800
71	Amélioration de la gestion des eaux	VIDN	Commune	267

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

N

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage
idea
biotope

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de BOUESSAY

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes B.P. 185 HOTEL DE VILLE 72301 SABLE-sur-SARTHE CEDEX

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / ✆ 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Porstrein / 29 200 BREST / ✆ 06 45 57 32 29
✉ contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Zones urbaines :
- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :
- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zones agricoles :
- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :
- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :
- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :
- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :
Risque minier et cavité souterraine :
- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :
- Fort
- Moyen
- Faible

- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
7	Création cheminement doux et amélioration de la gestion des eaux	BOUESSAY	Commune	3754
8	Création cheminement doux le long de la Vaige	BOUESSAY	Commune	3722
9	Création cheminement doux	BOUESSAY	Commune	11080
47	Création accès	SABLE SUR SARTHE	Commune	775
55	Création rond point	SABLE SUR SARTHE	Commune	608
56	Création rond point	SABLE SUR SARTHE	Commune	347
59	Déviation	SABLE SUR SARTHE / SOLESMES / VION	Commune	1053407

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de COURTILLERS

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes du Pays Sabolien
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
72300 SABLE-sur-SARTHE (Sarthe)

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / ☎ 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Porstrein / 29 200 BREST / ☎ 06 45 07 32 29
✉ contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
10	Création cheminement doux	COURTILLERS	Commune	152
11	Création carrfour	COURTILLERS	Commune	1112
12	Création cheminement doux	COURTILLERS	Commune	836
13	Création cheminement doux	COURTILLERS	Commune	3676
14	Extension cimetière	COURTILLERS	Commune	283
15	Extension station épuration	COURTILLERS	Commune	5076
16	Extension des espaces de loisirs	COURTILLERS	Commune	5475
44	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	20726
45	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	16987
50	Création parking	SABLE SUR SARTHE	Commune	28829
57	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	179678
59	Déviation	SABLE SUR SARTHE / SOLESMES / VION	Commune	1053407
72	Création aire de covoiturage	VION	Commune	2385

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Zones urbaines :
- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :
- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :
- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :
- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :
- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :
- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :
Risque minier et cavité souterraine :
- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :
- Fort
- Moyen
- Faible
- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

N

Zones urbaines :
- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :
- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :
- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :
- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :
- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :
- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :
- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :
- Fort
- Moyen
- Faible

- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage
biotope

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de DUREIL

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
72300 SABLE-sur-SARTHE

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
33	Création accès	PARCE SUR SARTHE	Commune	1611

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / ☏ 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Ponstrein / 29 200 BREST / ☏ 06 45 57 32 29
✉ contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

N

Zones urbaines :

- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :

- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :

- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Ad - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :

- N - Zone naturelle
- Ner - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :

- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :

- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :

- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :
- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :
- Fort
- Moyen
- Faible

Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Futur Proche
aménagement, urbanisme & proximité

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de JUIGNE SUR SARTHE

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes du Pays Sabolien
B.P. 155
HOTEL DE VILLE
72300 SABLE-sur-SARTHE CEDEX

Siège social / 2 rue Alain Bombard / 44 820 SAINT-HERBLAIN Cedex / T. 02 40 76 56 56
Agence Bretagne / 6 rue de Pontrieux / 29 200 BREST / T. 06 45 97 32 29
TT contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
17	Création cheminement doux	JUIGNE SUR SARTHE	Commune	224
18	Création cheminement doux	JUIGNE SUR SARTHE	Commune	378
43	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	3947
48	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	2883
57	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	179678
60	Création cheminement doux	SOLEMES	Commune	689
61	Création cheminement doux	SOLEMES	Commune	1326
62	Création cheminement doux	SOLEMES	Commune	526
63	Création cheminement doux	SOLEMES	Commune	5765

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Zones urbaines :
- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :
- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :
- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :
- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :
- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :
- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :
- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :
- Fort
- Moyen
- Faible

Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de LE BAILLEUL Nord

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
B.P. 155
HOTEL DE VILLE
72 500 LA SUZE-sur-SARTHE CEDEX

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 805 SAINT-HERBLAIN Cedex / ☎ 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Porstrein / 29 200 BREST / ☎ 06 46 57 32 29
✉ contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
19	Création cheminement doux	LE BAILLEUL	Commune	6663
20	Extension lagune	LE BAILLEUL	Commune	25976
21	Création voirie	LE BAILLEUL	Commune	593
22	Création voirie	LE BAILLEUL	Commune	443
23	Création cheminement doux	LE BAILLEUL	Commune	2109

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

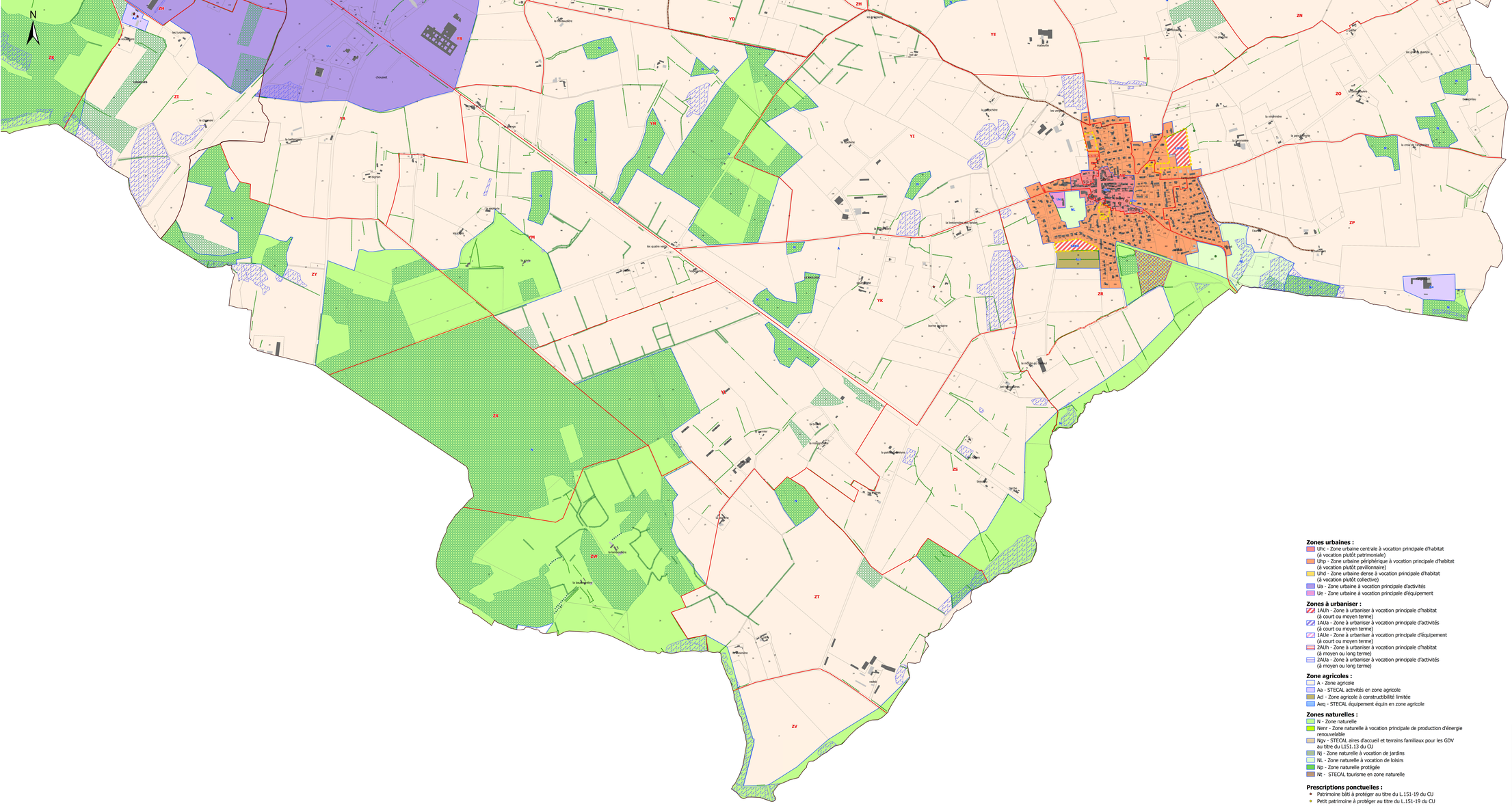

Zones urbaines :

- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :

- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :

- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :

- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :

- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :

- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :

- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :

- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :

- Fort
- Moyen
- Faible
- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
20	Extension lagune	LE BAILLEUL	Commune	25976
21	Création voirie	LE BAILLEUL	Commune	593
22	Création voirie	LE BAILLEUL	Commune	443
23	Création cheminement doux	LE BAILLEUL	Commune	2109

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Futur Proche
aménagements, urbanisme & paysage

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de LE BAILLEUL SuD

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes du Pays Sabolien
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
de SABLE-sur-SARTHE (72300)

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 820 SAINT-HERBLAIN Cedex / 3. 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Fontenay / 29 200 BREST / 3. 06 45 57 32 29
/!\ contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
24	Création cheminement doux	LOUAILLES	Commune	251
25	Extension lagune	LOUAILLES	Commune	753
26	Création voirie	LOUAILLES	Commune	1351
27	Création cheminement doux	LOUAILLES	Commune	949
28	Création accès	LOUAILLES	Commune	348
29	Création cheminement doux	LOUAILLES	Commune	181
57	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	179678
68	Création cheminement doux	VION	Commune	323
69	Création cheminement doux	VION	Commune	1659

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Zones urbaines :

- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :

- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :

- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :

- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :

- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :

- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :

- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :

- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :

- Fort
- Moyen
- Faible
- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de LOUAILLES

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes du Pays Sabolien
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
72300 SABLE-sur-SARTHE

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / ☎ 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Porstrein / 29 200 BREST / ☎ 06 45 57 32 29
✉ contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
30	Création voirie	NOTRE DAME DU PE	Commune	1452
31	Création cheminement doux	NOTRE DAME DU PE	Commune	253
32	Création cheminement doux	NOTRE DAME DU PE	Commune	732

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Zones urbaines :

- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :

- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :

- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :

- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :

- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :

- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :

- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :
- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :
- Fort
- Moyen
- Faible

- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage
idcm urbanisme
biotope

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de NOTRE DAME DU PE

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes B.P. 185 HOTEL DE VILLE 72301 SABLE-sur-SARTHE CEDEX

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / ☎ 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Porstrein / 29 200 BREST / ☎ 06 45 97 32 29
✉ contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

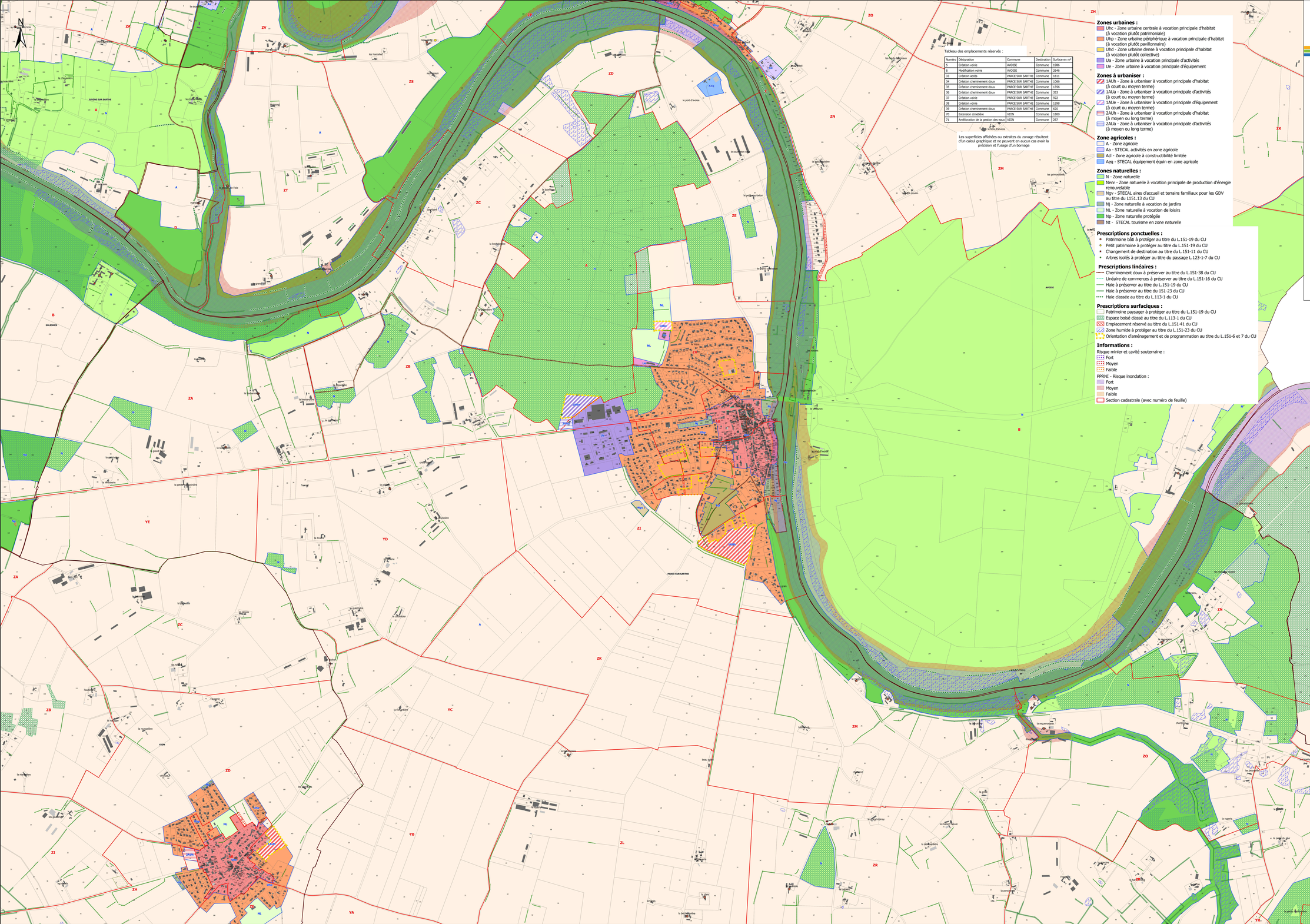

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
5	Création voirie	AVOISE	Commune	1986
6	Modification voirie	AVOISE	Commune	2646
33	Création accès	PARCE SUR SARTHE	Commune	1611
34	Création cheminement doux	PARCE SUR SARTHE	Commune	1066
35	Création cheminement doux	PARCE SUR SARTHE	Commune	1356
36	Création cheminement doux	PARCE SUR SARTHE	Commune	353
37	Création voirie	PARCE SUR SARTHE	Commune	922
38	Création voirie	PARCE SUR SARTHE	Commune	1398
39	Création cheminement doux	PARCE SUR SARTHE	Commune	620
70	Extension cimetière	VIGN	Commune	1800
71	Amélioration de la gestion des eaux	VIGN	Commune	267

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Zones urbaines :

- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :

- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :

- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Ad - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :

- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :

- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :

- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :

- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :

- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :

- Fort
- Moyen
- Faible
- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage
Ishan
biotope

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de PARCE SUR SARTHE Nord

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
de SAINT-ÉLIX-SARTHE (72300)

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 801 SAINT-HERBLAIN Cedex / 3 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Pontrein / 29 200 BREST / 8 06 45 57 32 29
contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

N

Zones urbaines :
- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :
- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :
- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Aci - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :
- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :
- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :
- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :
- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :
- Fort
- Moyen
- Faible

- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
19	Création cheminement doux	LE BAILLEUL	Commune	6663
57	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	179678
70	Extension cimetière	VIDEN	Commune	1850
71	Amélioration de la gestion des eaux	VIDEN	Commune	267

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de PARCE SUR SARTHE Sud

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes du Pays Sabolien
B.P. 155
HOTEL DE VILLE
72 300 SABLE-sur-SARTHE (SCOT)

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / 9 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Pontrein / 29 200 BREST / 9 06 45 57 32 29
contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage
idea
biotope

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de PINCE

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
72 300 SABLE-sur-SARTHE

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / ☎ 02 40 76 56 56
Agence Bretagne: 6 rue de Porstrein / 29 200 BREST / ☎ 06 45 07 32 29
✉ contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Zones urbaines :
- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :
- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :
- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :
- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :
- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :
- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :
Risque minier et cavité souterraine :
- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :
- Fort
- Moyen
- Faible
- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
59	Déviation	SABLE SUR SARTHE / SOLESMES / VION	Commune	1053407

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Zones urbaines :

- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :

- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :

- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :

- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :

- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :

- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :

- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :
- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :
- Fort
- Moyen
- Faible

- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
14	Extension cimetière	COURTILLERS	Commune	283
15	Extension station épuration	COURTILLERS	Commune	5076
24	Création cheminement doux	LOUAILLES	Commune	251
25	Extension lagune	LOUAILLES	Commune	753
28	Création accès	LOUAILLES	Commune	348
29	Création cheminement doux	LOUAILLES	Commune	181
42	Création cheminement doux	PRECIGNE	Commune	674
57	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	179678
68	Création cheminement doux	VION	Commune	323
69	Création cheminement doux	VION	Commune	1659

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage

Communauté de Communes du Pays Sabolien

P.L.U.i.H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de PRECIGNE Ouest

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes du Pays Sabolien
HOTEL DE VILLE
B.P. 185
72300 SABLE-sur-SARTHE (72300)

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 820 SAINT-HERBLAIN Cedex / 3 02 40 76 56 66
Agence Bretagne : 1 rue Porsenn / 35000 RENNES / 3 02 99 65 57 32 29
contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Zones urbaines :

- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :

- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :

- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :

- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :

- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :

- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :

- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :
- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :
- Fort
- Moyen
- Faible
- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
30	Création voirie	NOTRE DAME DU PE	Commune	1452
31	Création cheminement doux	NOTRE DAME DU PE	Commune	253
32	Création cheminement doux	NOTRE DAME DU PE	Commune	732
40	Création voirie	PRECIGNE	Commune	208
41	Création cheminement doux	PRECIGNE	Commune	2349
42	Création cheminement doux	PRECIGNE	Commune	674

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de PRECIGNE Est

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage
atelier
biotope

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 820 SAINT-HERBLAIN Cedex / 3 02 40 76 55 66
Agence Bretagne : 6 rue de Pontrein / 29 200 BREST / 3 06 45 97 32 29
contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

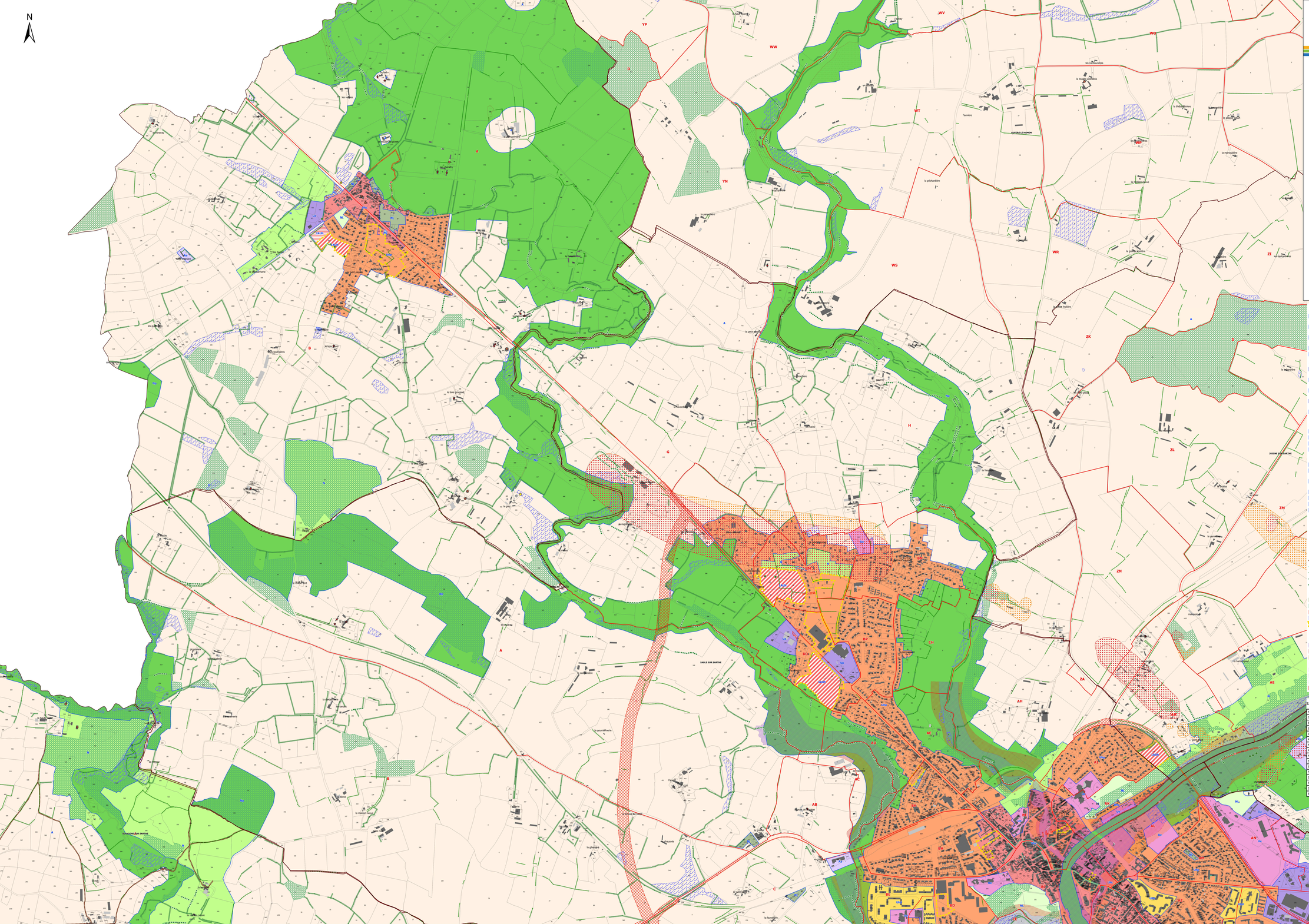

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage
Mikon
biotope

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de SABLE SUR SARTHE Nord

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
de SABLE-sur-SARTHE (72300)

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 801 SAINT-HERBLAIN Cedex / 3 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Pontrein / 29 200 BREST / 3 06 45 57 32 29
contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Zones urbaines :
- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :
- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :
- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :
- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :
- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :
- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :
- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :
- Fort
- Moyen
- Faible
- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
7	Création cheminement doux et amélioration de la gestion des eaux	BOUESSAY	Commune	3754
8	Création cheminement doux le long de la Vaige	BOUESSAY	Commune	3722
9	Création cheminement doux	BOUESSAY	Commune	11080
18	Création cheminement doux	JUIGNE SUR SARTHE	Commune	378
43	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	3947
47	Création accès	SABLE SUR SARTHE	Commune	775
48	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	2883
49	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	514
54	Création rond point	SABLE SUR SARTHE	Commune	125
55	Création rond point	SABLE SUR SARTHE	Commune	658
56	Création rond point	SABLE SUR SARTHE	Commune	347
57	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	179678
58	Création cheminement doux et passerelle sur l'Erve	SABLE SUR SARTHE	Commune	680
59	Déviation	SABLE SUR SARTHE / SOLESMES / VION	Commune	1053407
60	Création cheminement doux	SOLEMES	Commune	669

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

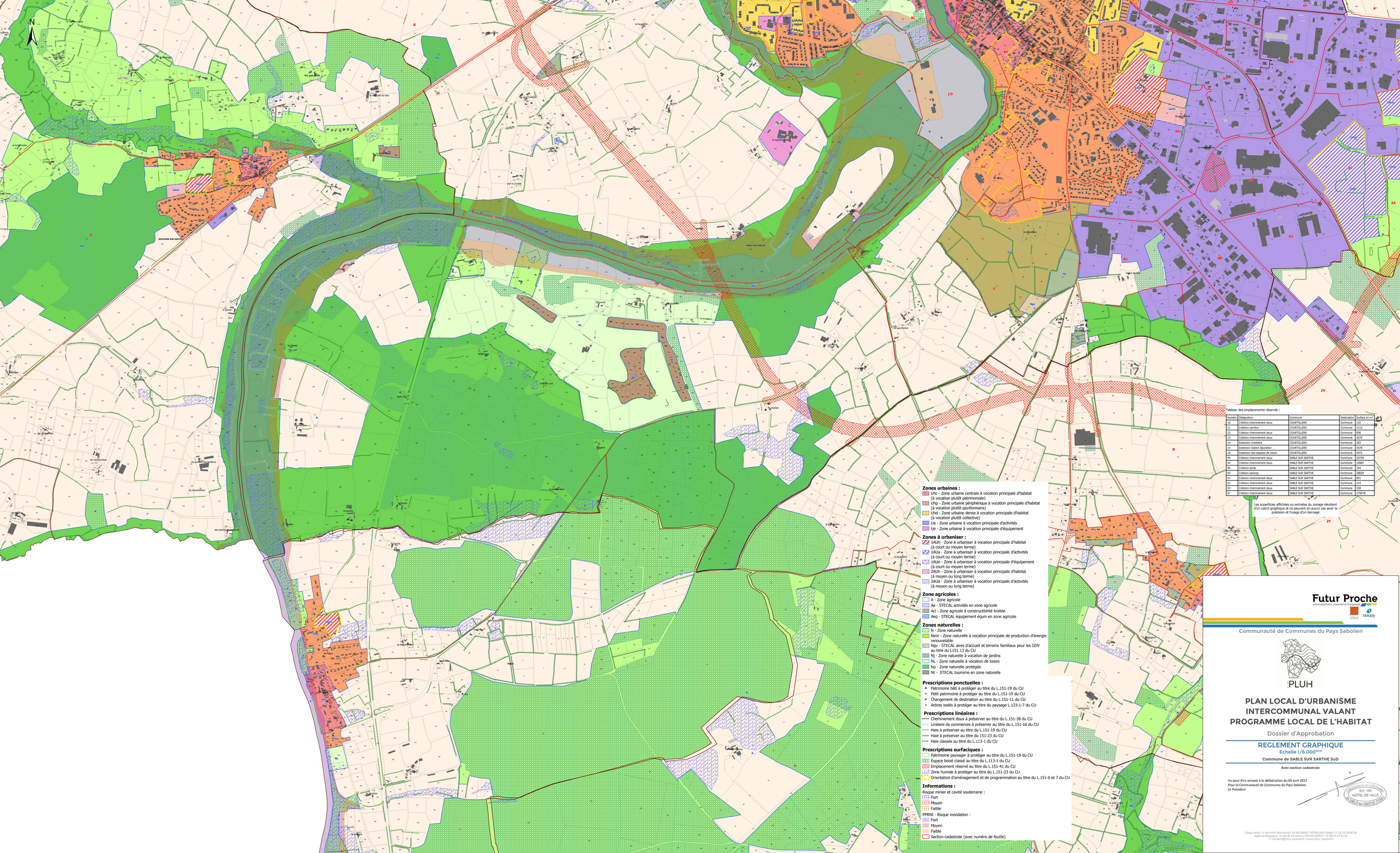

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
10	Création cheminement doux	COURTILLERS	Commune	152
11	Création carrfour	COURTILLERS	Commune	1112
12	Création cheminement doux	COURTILLERS	Commune	836
13	Création cheminement doux	COURTILLERS	Commune	3676
14	Extension cimetière	COURTILLERS	Commune	283
15	Extension station épuration	COURTILLERS	Commune	5076
16	Extension des espaces de loisirs	COURTILLERS	Commune	5475
44	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	20726
45	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	16987
46	Création accès	SABLE SUR SARTHE	Commune	164
50	Création parking	SABLE SUR SARTHE	Commune	28829
51	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	851
52	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	143
53	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	538
57	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	179678

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage
Lefebvre
biotope

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de SABLE SUR SARTHE SuD

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes du Pays Sabolien
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
de SABLE-sur-SARTHE (72300)

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 801 SAINT-HERBLAIN Cedex / 3 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Pontrieux / 29 200 BREST / 3 06 45 57 32 29
ST contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage
biotope

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de SOLESMES

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
72300 SABLE-sur-SARTHE

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / T. 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Ponstrein / 29 200 BREST / T. 06 45 57 32 29
contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Zones urbaines :
- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :
- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :
- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :
- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :
- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :
- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :
Risque minier et cavité souterraine :
- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :
- Fort
- Moyen
- Faible

- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
17	Création cheminement doux	JUIGNE SUR SARTHE	Commune	224
18	Création cheminement doux	JUIGNE SUR SARTHE	Commune	378
43	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	3947
46	Création accès	SABLE SUR SARTHE	Commune	164
48	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	2883
50	Création parking	SABLE SUR SARTHE	Commune	28829
53	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	538
54	Création rond point	SABLE SUR SARTHE	Commune	125
57	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	179678
59	Déviation	SABLE SUR SARTHE / SOLESMES / VION	Commune	1053407
60	Création cheminement doux	SOLEMES	Commune	669
61	Création cheminement doux	SOLEMES	Commune	1326
62	Création cheminement doux	SOLEMES	Commune	526
63	Création cheminement doux	SOLEMES	Commune	5765

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

N

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
44	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	20726
45	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	16987
59	Déviation	SABLE SUR SARTHE / SOLESMES / VION	Commune	1053407
64	Aménagement voirie	SOUVIGNE SUR SARTHE	Commune	912
65	Création cheminement doux	SOUVIGNE SUR SARTHE	Commune	11163
66	Création d'un espace naturel de loisirs	SOUVIGNE SUR SARTHE	Commune	9044
67	Création d'un bassin d'expansion de crue	SOUVIGNE SUR SARTHE	Commune	6991

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage
idea
biotope

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de SOUVIGNE SUR SARTHE

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes du Pays Sabolien
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
72300 SABLE-sur-SARTHE

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / ☎ 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Porstrein / 29 200 BREST / ☎ 06 45 57 32 29
✉ contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Zones urbaines :
- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :
- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :
- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :
- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :
- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :
- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :
Risque minier et cavité souterraine :
- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :
- Fort
- Moyen
- Faible
- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

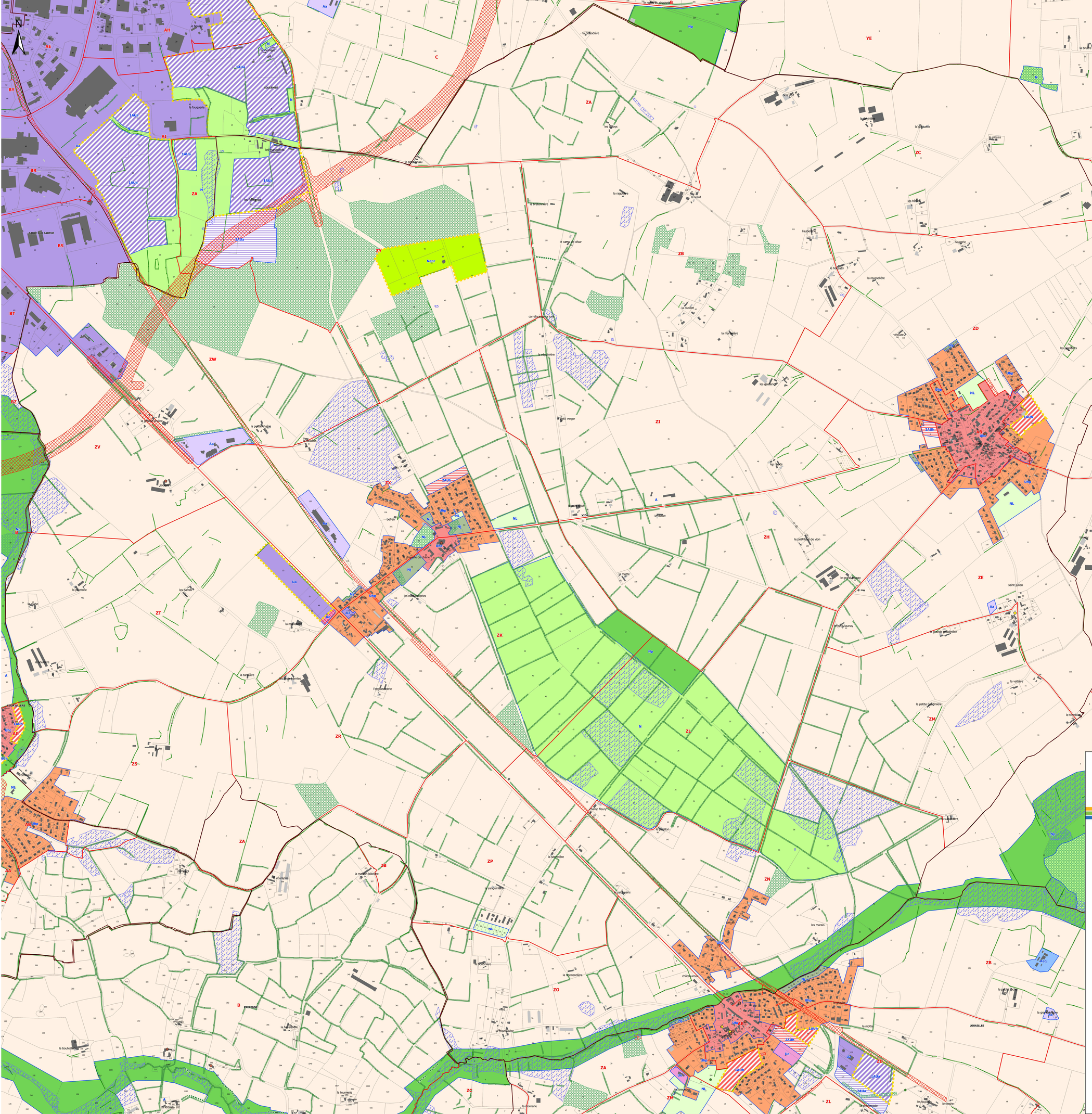

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
10	Création cheminement doux	COURTILLERS	Commune	152
16	Extension des espaces de loisirs	COURTILLERS	Commune	5475
24	Création cheminement doux	LOUAILLES	Commune	251
25	Extension lagune	LOUAILLES	Commune	753
26	Création voirie	LOUAILLES	Commune	1351
28	Création accès	LOUAILLES	Commune	348
29	Création cheminement doux	LOUAILLES	Commune	181
57	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	179678
59	Déviation	SABLE SUR SARTHE / SOLESMES / VION	Commune	1053407
68	Création cheminement doux	VION	Commune	323
69	Création cheminement doux	VION	Commune	1659
70	Extension cimetière	VION	Commune	1800
71	Amélioration de la gestion des eaux	VION	Commune	267
72	Création aire de covoiturage	VION	Commune	2385

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Zones urbaines :
- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
- Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
- Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
- Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
- Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :
- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
- 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
- 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
- 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :
- A - Zone agricole
- Aa - STECAL activités en zone agricole
- Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
- Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :
- N - Zone naturelle
- Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
- Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :
- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :
- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du 151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

Risque minier et cavité souterraine :
- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :
- Fort
- Moyen
- Faible
- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage

Communauté de Communes du Pays Sabolien

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de VION

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

Communauté de Communes B.P. 185 HOTEL DE VILLE de SABLÉ-sur-SARTHE (72300)

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / ☏ 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Porstrein / 29 200 BREST / ☏ 06 45 57 32 29
contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr